

Demande d'urbanisme



Informations et démarches sur les déclarations, demandes d'autorisation et de permis d'urbanisme.

Retrouvez ci-dessous l'accès au guichet numérique pour vos demandes d'urbanisme dématérialisées :

[Guichet numérique des autorisations d'urbanisme](#)

Grâce à cette interface dédiée vous pouvez réaliser vos demandes de :

- Permis de construire (PC)
- Permis de construire maison individuelle (PCMI)
- Déclaration préalable (DP)

- Déclaration préalable lotissement (DPLT)
- Déclaration préalable maison individuelle (DPMI)
- Permis d'aménager (PA)
- Permis de démolir (PD)
- Déclaration de cession (DCC)
- Certificat d'urbanisme (CUa ou CUb)
- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Les démarches sont toujours possibles en version papier auprès du service urbanisme à l'Hôtel de Ville.

Vous souhaitez rencontrer le service urbanisme ? Prenez rendez-vous directement en ligne via l'Espace citoyen :

- [Demande de rendez-vous pour consultation d'un dossier](#)
- [Demande de rendez-vous pour présentation d'un avant-projet](#)

Plus d'informations auprès du service Urbanisme de la Ville.

contact

Service urbanisme

Coordonnées :

- 02 35 68 99 12
- Esplanade Tony Larue